

**Du : 04 février 2009**

## **Une boîte à outils pour les problèmes d'emploi**

Le 30 janvier dernier, la CFDT Schneider-Electric (première organisation syndicale du groupe, comptant 20 000 salariés(es)) en France, a signé un avenant à l'accord de Gestion Anticipée des Emplois des Métiers et des Compétences (GAEMC plus communément appelé GPEC), il avait été signé par toutes les organisations syndicales en 2008. Cet avenant est une sorte de "boîte à outils" servant à trouver des solutions aux problématiques d'emploi décidées et annoncées par la Direction, au travers de futurs "accords locaux". La CFDT constate que c'est la première fois que la Direction accepte que les salariés(es) des filiales aient accès à des outils ayant déjà été utilisés dans "la maison mère" (projet personnel, aide à la création d'entreprise...). Ceci est une avancée plus qu'appréciable !

Autres avancées importantes obtenues par la CFDT :

- Les salariés(es) dont l'emploi est menacé, pourront être volontaires pour quitter l'entreprise. Pour pallier aux éventuels "volontariats forcés", la CFDT a obtenu que ces salariés soient accompagnés par un représentant du personnel de leur choix lors de leur information individuelle sur leurs possibilités de suite de carrière.
- Afin qu'aucun salarié(e) volontaire ne courre le risque de se retrouver en situation précaire à l'issue d'une demande de départ volontaire (un "congé de mobilité"), la CFDT a obtenu qu'une commission paritaire de suivi de projet soit créée, pour prolonger le congé au cas par cas, voire trouver un reclassement dans le Groupe Schneider.

A ce jour, la Direction a annoncé près de 660 emplois menacés. Cela touche trois usines de productions, filiales de Schneider Electric (MG Alès, SF Gardy près de Chalon S/Saône, SEA Gardy près de Rouen) et de manière transversale les métiers R.H. (environ 140 emplois) ainsi que les métiers liés principalement aux commerces et services (environ 200 emplois).

Ces restructurations ont été annoncées avant la crise. Même s'il est certain que les dirigeants de Schneider souhaitent aujourd'hui faire des économies sur les personnels en structure, à ce jour, les représentants des organisations syndicales ne sont sollicités que pour mettre en place des accords de modulations (travailler moins en période de charge basse et récupérer ces heures en période de charges hautes).

**La CFDT interviendra afin que les salaires soient maintenus, et que les problèmes d'emplois se traitent en prenant le temps d'une solution choisie pour chacun. Au vu des bénéfices accumulés par Schneider-Electric sur plusieurs années et des prévisions de reprise, c'est tout à fait possible.**

**Contact Jean-Paul PERNIN (Coordinateur CFDT groupe Schneider) 06 22 87 20 74**